



Recherche d'emploi

A. 1^{er} octroi (permis L, après 3 mois de séjour touristique)

- Demande formelle
- Questionnaire L UE/AELE
- 2 photos
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Preuve des moyens financiers personnels suffisants (relevé bancaire et/ou attestation de prise en charge et/ou attestation de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes)

B. Renouvellement (permis L)

- Permis original
- Demande de renouvellement
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Preuve des moyens financiers personnels suffisants (relevé bancaire et/ou attestation de prise en charge et/ou attestation de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes)
- Si plus de 6 mois de chômage consécutifs : preuve des efforts déployés pour la recherche d'un emploi

C. Premier Renouvellement (permis B obtenu sur la base d'un contrat de travail)

- Permis original
- Demande de renouvellement
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis B à ce jour
- Certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises depuis l'obtention du permis B
- Copie de la lettre de licenciement ou de résiliation
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète)
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour

D. Second Renouvellement (permis B, 10 ans de séjour)

- Permis original
- Demande de renouvellement
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Attestation du chômage
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète)
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour